



AVIS DE COURSE

HABITABLES

Nom de la compétition : Route du ROM (Royan- Mortagne)

Dates complètes : Samedi 19 Septembre 2020

Lieu : Royan

Autorité Organisatrice (OA) : Régates Royan

Grade : 5C

Série(s) : Habitable- Osiris

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, RCV 2017-2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Habitable.....

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en

4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

Côtière Semi-hauturière

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**Régates Royan
Promenade Pierre Duga de Mons
17200 Royan**

au plus tard le **vendredi 11 Septembre 2020**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
Habitable	20 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	19/09/2020	11H00
Clôture des inscriptions	19/09/2020	12H00
Jauges et contrôles		

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
19 /09/2020	15H30	Habitable

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Tableau dans le club House

Et disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.regatesroyan.com

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier
- Petit parcours : Plaisanciers
 - Grand parcours : Régatiers
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

Estuaire de la Gironde carte SHOM

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps : **Grand parcours uniquement**

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : 3 nuitées offertes avant et après la manifestation

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Remise des prix à MORTAGNE A PARTIR DE 20H

14. DECISION DE COURIR

Chaque participant est conscient :

Des mesures d'hygiène et des distanciations physiques des gestes barrières à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que que les dispositions éditées par le ministère des sports
Du risque de contamination du à la proximité des personnes en navigation sur voilier radio commandée ,double ou solitaire

Que malgré les moyens mis en œuvre de protection renforcés la pratique peut exposer à des risques de contamination COVID 19

Que malgré des dispositions prises et les moyens engagés l'établissement d'accueil ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination COVID 19

Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des participants.

Les participants s'engagent à informer l'organisation si suspicion de COVID 19 malgré les dispositions mises en place

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Régates de Royan au 05 46 05 44 13 ou www.regatesroyan.com

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
ROYAN /MORTAGNE	ESTUAIRE GIRONDE	19/09/20	13H01	19H40	113

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Voir Carte SHOM n° : 7426 L